

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET  
DE LA LEGISLATION

DECRET N° 69-121 / PR-MJL

du 8 Mai 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;

VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant l'organisation du Gouvernement;

VU le Décret n° 234/PR du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la Loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant Statut Général de la Fonction Publique et les textes subséquents;

VU l'Ordonnance n°69-9/PR du 7 mai 1969, instituant une Cour de Sécurité de l'Etat ;

VU le Décret n° 447/MFPT du 22 Décembre 1961 portant Statut particulier des Corps du Personnel du Cadre des Services Judiciaires;

VU la Décision n° 25/MJL-DJ du 18 Mai 1961 portant nomination de M. DOSSOU-GBETE Rogatien en qualité de Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Cotonou;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

LE Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

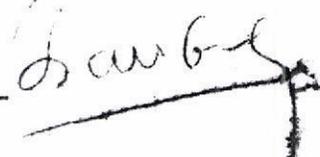
ARTICLE 1er.- Monsieur DOSSOU-GBETE Rogatien Greffier en Chef de 7ème échelon est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles Greffier en Chef de la Cour de Sécurité de l'Etat.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République  
Chef du Gouvernement  
Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation

Fait à COTONOU, le 8 Mai 1969

  
Emile Derlin ZINSOU -

Issaka DANGOU - 

AMPLIATIONS :

PR	5	SCM	10
CS	5	DOCT	1
MJL	5	Gde.Chanc.	1
Ministres	9	DN	1
SGG	4	DEP+Direction Stat.	4
PG	2	CES	5